

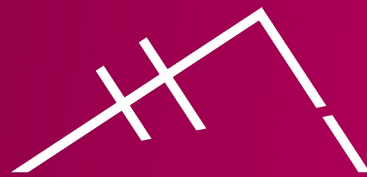
# Règlement

# PRESTATAIRES

Version 1.5 – 21 février 2018

Nous souhaitons préserver et dynamiser les qualités qui font du Valais un lieu où il fait bon vivre: des relations humaines conviviales, un tissu associatif riche, des compétences artisanales variées et de qualité, un cadre de vie harmonieux et durable.

Ceci afin d'assurer à la région un avenir qui réponde aux besoins de la population tout en prenant en compte ceux des générations de demain.



**LE FARINET**

Bien plus qu'une monnaie

# 1 Est-il obligatoire d'être membre ?

## 1.1 Non, c'est un choix

N'importe qui peut utiliser des Farinets, en en recevant et en en donnant. Être membre est une façon de soutenir le projet et de participer à son évolution future.

# 2 Pourquoi devenir membre ?

## 2.1 Être soutenu.e par les membres de l'association le Farinet

Les membres de l'association le Farinet, grâce à votre soutien, pourront mettre en place un réseau de prestataires ainsi que des outils permettant de le développer.

## 2.2 Participer à l'évolution du projet

Vous serez consulté.es régulièrement, au minimum une fois par année lors de l'assemblée générale, pour donner votre avis sur le fonctionnement et les évolutions futures du Farinet. Mais bien plus que cela, vous serez un.e partenaire, et pourrez nous faire part des pistes d'amélioration tout au long de l'aventure.

## 2.3 Orienter l'aide aux associations

Les membres choisissent quelles associations sont soutenues par le Farinet. Voir ci-dessous le point 5.2.

## 2.4 Améliorer la visibilité de votre entreprise

Votre entreprise devient visible sur notre plate-forme informatique, via la carte interactive à l'adresse <http://carte.lefarinet.ch>, par tous les membres, associations, autres prestataires et partenaires de l'association le Farinet.

Vous apparaîtrez également sur la carte géolocalisée de notre application mobile et aurez la possibilité de publier des offres et/ou des promotions sur cette même application.

## 2.5 Taux de change attractif et reconversion des Farinet en CHF

Pour encourager les prestataires à devenir membre, nous leur proposons une remise de 5 % lors de l'achat de Farinets à un bureau de change

officiel pour constituer leur fond de caisse. Ainsi, pour 100.- CHF, ils reçoivent 105.- F.

Seuls les prestataires membres auront la possibilité de convertir leurs Farinets en CHF moyennant une participation de 5 %, via l'interface d'administration (carte.lefarinet.ch/pro) ou dans certains bureaux de change officiels.

## 3 Quels sont les conditions d'adhésion ?

### 3.1 Être un.e prestataire valaisan.ne et partager les valeurs et la vision de l'association le Farinet

Toute entreprise ou raison individuelle valaisanne qui partage la vision et les valeurs de l'association le Farinet peut effectuer les démarches pour devenir membre de l'association le Farinet. Ces valeurs peuvent être consultées dans notre [charte](#).

### 3.2 Remplir un formulaire d'adhésion

Afin de s'assurer de certains points liés aux valeurs du Farinet, vous êtes invité.e.s à répondre à une série de questions via un formulaire d'adhésion.

Ce formulaire nous permet d'évaluer votre démarche d'adhésion en prenant connaissance de la raison d'être de votre entreprise et de vos actions locales ou globales.

L'association le Farinet se réserve le droit d'accepter ou de refuser l'adhésion de votre entreprise en fonction du contenu de vos réponses au formulaire d'adhésion.

De plus, l'association le Farinet se réserve le droit de vous exclure de ses membres si elle remarque que les informations contenues dans le formulaire d'adhésion ne sont plus en accord avec votre raison d'être actuelle et/ou vos actions.

## 4 Combien ça coûte ?

Comme dans toute association, il y a **une cotisation annuelle** (janvier à décembre). Nous proposons trois tarifs pour les prestataires.

Chaque prestataires est libre de choisir en fonction de ses moyens et de son implication :

- Le tarif normal : 300 CHF ou Farinets
- Le tarif social : 150 CHF ou Farinets

- Le tarif soutien : 600 à 1000 CHF ou Farinets (ou plus si vous le désirez!)

## 5 A quoi servent ces cotisations ?

### 5.1 A développer un réseau de prestataires

45 % du montant récolté par les cotisations des membres, des prestataires et des associations est utilisé pour rémunérer ceux qui vont accompagner les prestataires dans la création d'un réseau local de collaboration.

Nous allons nous assurer que les prestataires trouvent des débouchés pour leurs Farinets en tissant de nouveaux liens et en encourageant d'autres à rejoindre le réseau.

### 5.2 A soutenir des associations locales

45 % du montant récolté servira à soutenir les associations du canton, que leur action soit locale ou globale, sous la forme d'un don en Farinets.

Ce sont les membres qui choisiront quelles associations recevront une aide, en votant pour ces associations une fois par année, sur notre plate-forme informatique.

### 5.3 A financer le fonctionnement interne

10 % sera utilisé pour financer le fonctionnement interne de la monnaie, essentiellement l'aspect comptable puisque nous ne disposerons pas, dans un premier temps, de locaux fixes.

L'essentiel de notre fonctionnement restera associatif, en distribuant la charge de travail sur de multiples groupes régionaux.

## 6 Que se passe-t-il si je ne paie pas ma cotisation ?

Vous n'apparaîtrez pas dans nos systèmes informatiques (carte interactive du site internet, application mobile).

Vous ne bénéficierez pas non plus du suivi relatif aux débouchés proposé par l'association.

Et vous n'aurez plus la possibilité de changer vos Farinet en CHF moyennant une participation de 5% (voir ci-dessus le point 2.5).

## 7 Est-ce possible que mon entreprise soit à nouveau membre ?

### 7.1 Oui, vous devez suivre un nouveau processus d'adhésion

Vous pourrez à tout moment réintégrer le réseau de prestataires en nous envoyant le formulaire d'adhésion mis à jour et en payant la cotisation.

## 8 Où puis-je me procurer des Farinets ?

### 8.1 Dans les bureaux de change officiel

Les bureaux de change officiels sont indiqués sur la carte interactive à l'adresse <http://carte.lefarinet.ch>. Si vous ne disposez pas de connexion Internet, vous pouvez essayer de vous rendre dans l'office du tourisme de la commune où vous vous trouvez : nous essayons de tous les impliquer.

## 9 Comment faire circuler mes Farinets ?

### 9.1 Convaincre des fournisseurs d'accepter les Farinets

Le meilleur moyen de faire circuler les Farinets est d'avoir un réseau dense de fournisseurs qui acceptent cette monnaie. Pour ce faire, vous pouvez soit consulter la carte interactive sur le site internet afin de vérifier si le fournisseur en question y apparaît, soit nous demander de contacter l'un de vos fournisseurs pour qu'on aille à sa rencontre lui présenter le fonctionnement, soit de lui en parler directement.

### 9.2 Donner une remise en Farinets au lieu de faire un rabais

Vous avez la possibilité de susciter de l'intérêt pour la monnaie locale en reversant un éventuel rabais en Farinets.

### 9.3 Payer un pourcentage de salaire en Farinets

Avec l'accord de vos collaborateurs et collaboratrices, vous pouvez leur proposer le versement d'un pourcentage de leur rémunération en Farinets, ils n'ont bien entendu aucune obligation d'accepter.

### 9.4 Donner un bonus ou le cadeau de fin d'année en Farinets

Il existe d'innombrables façons de faire circuler le Farinet, plus les gens seront nombreux à l'utiliser plus il sera facile de l'écouler.

## 9.5 Payer ma cotisation en Farinet

La cotisation annuelle peut être payée en Farinets évidemment.

## 10 J'ai encaissé trop de Farinets que je n'arrive pas à écouler, comment dois-je m'y prendre ?

### 10.1 Contacter les personnes responsables des prestataires de votre région

Nous allons mettre toute l'énergie possible afin de vous trouver des débouchés chez vos fournisseur.e.s ou d'autres, le but étant de développer un maximum le réseau.

### 10.2 Vous disposez en tant que prestataire du change inverse

Seuls les prestataires ayant payé la cotisation disposent de la possibilité de changer des Farinets en CHF moyennant une participation de 5% (voir ci-dessus le point 2.5).

Le principe étant de tout mettre en œuvre pour faire circuler cette monnaie et de recourir le moins possible à cette alternative.

## 11 Et c'est légal ?

### 11.1 Oui, comme le sont d'autres moyens de paiement

Et qui existent depuis de nombreuses années : les francs WIR, les chèques REKA, les cartes cadeau Manor ou Migros, etc.

### 11.2 En contact avec la FINMA

La FINMA, l'organisme de régulation des marchés financiers, est en train d'étudier comment surveiller l'activité des monnaies locales. Afin de rentrer dans l'une des cases qui nous permet d'agir dans l'univers financier sans avoir besoin d'une licence bancaire, nous devons signaler cette information à nos membres :

### 11.3 Information importante

Les fonds reçus en contrepartie des Farinets et gardés en dépôt sur le compte de l'association "le Farinet" ne sont pas couverts par la garantie des dépôts. Par ailleurs, l'activité bancaire de l'association "le Farinet" n'est pas surveillée par la FINMA. Veuillez nous informer d'ici à l'assemblée

générale du 4 mai, si vous souhaitez quitter notre association. Dans ce cas, les farinets en votre possession seront convertis en francs suisses dans les plus brefs délais, selon les conditions en vigueur. Sans nouvelle de votre part dans ce délai, votre acceptation est considérée comme tacite.

## 12 J'ai d'autres questions ! Où puis-je me renseigner ?

### 12.1 Toutes les réponses sont dans la FAQ

La foire aux questions, que vous trouvez sur le site de l'association du Farinet à l'adresse <http://www.lefarinet.ch/faq> répondra à toutes vos questions concernant la sécurité, le modèle économique, les valeurs qui guident le projet, etc.

### 12.2 Visitez notre site Internet

Vous y trouverez également de nombreuses informations. A travers notre lettre d'information ou les réseaux sociaux, nous vous partageons l'avancement du projet.

### 12.3 Contactez-nous !

Nous baignons tellement dans notre projet que nous avons peut-être oublié de répondre à quelque chose d'essentiel. N'hésitez pas à nous contacter : [prestataires@lefarinet.ch](mailto:prestataires@lefarinet.ch)

## 12.4 Révisions :

1.0 - 20 mars 2017 – NicolasP – Création du document de base

1.1 - 11 avril 2017 – CathyB – Correction du français

1.2 - 24 avril 2017 – DavidD – Mise en page

1.3 - 26 avril 2017 – NicolasP – Ajout rubriques et adaptations

1.4 - 30 juillet 2017 – DavidD – Correction conditions de change  
farinets→francs

1.5 – 21 février 2018 – DavidD – Ajout infos FINMA